

patients et le personnel édu-
ment de se mobiliser. Ils font cir-
culer une pétition, qui a recueilli
à ce jour environ 150 signatures,
et qui soulignent « l'infinie reon-
naissance (que) de très nom-
breuses femmes et de très nom-
breuses familles touché » à
l'établissement. « Citoyens, nous
ne pouvons accepter que ferme
définitivement un service dont
l'utilité est aussi incontestable »,
écrivent aussi les protestataires
qui en appellent à l'arbitrage de
Jean Castex, patron de la Direc-
tion de l'hospitalisation et de l'or-
ganisation des soins (Dhos) au
ministère de la Santé.

MÉDECINS SCOLAIRES

Nouvelles inquiétudes du Snamspen

Le Syndicat national autonome
des médecins de santé publique
de l'Éducation nationale (Snam-
spen) s'inquiète du projet de loi
« Sarkozy » de prévention de la
délinquance. Deux dispositions
sont vivement dénoncées : le « dé-
pistage systématique des troubles
du comportement des enfants dès
l'école maternelle par les méde-
cins scolaires avec un suivi mé-
dico-social » et « la levée du se-
cret professionnel en direction
du maire ou de son représen-
tant ».

Le Snamspen affirme son refus
d'une « médicalisation systéma-
tique du comportement des pe-
tits enfants » et rejette l'« anal-
game et la confusion entre
troubles du comportement et fu-
ture délinquance (...) ». Le syndi-
cat refuse que la médecine sco-
laire soit « instrumentalisée au
service d'une politique sécuri-
taire ».

deux sénatrices, Marie-Thérèse
Hernange (UMP-Paris), et Anne-
Marie Payet (UDF-La Réunion)
énumèrent toutes les raisons que
nous aurions de nous méfier de
l'autorité envahissante de l'indus-
trie pharmaceutique et cela dès
la formation initiale, « où les étu-
diants sont très tôt soumis à l'in-
fluence des laboratoires, tant

Les données sanitaires et leurs ex-
perts sont largement visés par le
rapport. Et les rapporteurs de re-
procher que ces structures, et no-
tamment celle des pouvoirs pu-
blics.

A cet égard, la position des rappor-
teurs de la mission et de la com-
mission des Affaires sociales, lors
de la présentation de ce rapport
reste nuancée. « Ce n'est pas au

probleme de la contribution à la FMC de l'industrie, et
accuser l'industrie de tous les
maux. Elle a aussi largement
contribué à améliorer la forma-
tion et les connaissances théra-
peutiques des médecins. » Pas sûr
que ces propos aient ravi outre
mesure les auteurs du rapport en
question.

> ACCUSÉS DÉJÀ

Maîtrise des dépenses d'antibiotiques La Cnam de l'Aude fait recette grâce à ses contre-visites médicales

La caisse primaire de
Carcassonne a formé ses
médecins comme des visiteurs
médicaux pour inciter les
médecins à prescrire à bon
escient des antibiotiques et
alléger leur coût. Résultat :
30 % d'économies
escomptées en 2006.

C'EST UNE PREMIÈRE qui pour-
rait faire des émules à la Séca. La
Caisse primaire d'assurance-mala-
die (Cnam) de l'Aude a expéri-
menté une sorte de contre-visite
médicale pour faire baisser le
montant des remboursements
d'antibiotiques du département.
« Nous sommes les seuls en
France à avoir donné une forma-
tion supplémentaire de sept à
dix jours à nos conseillers [déle-
gués de l'assurance-maladie ou
DAM, ndr] sur le recours aux an-
tibiotiques dans le cadre des affec-
tions ORL hautes et basses », sou-
ligne Hubert Besnier, responsable
du service des DAM de la caisse de
Carcassonne. Formés comme des
visiteurs médicaux par un presta-
taire extérieur, les sept délégués

de la caisse ont ensuite « démar-
ché intensivement » 225 praticiens
(soit près de 30 % des médecins li-
béraux de l'Aude) entre novembre
2005 et avril 2006. Les médecins
sélectionnés, à l'origine de 80 %
des antibiotiques remboursés en
valeur, « n'ont pas été réticents,
bien qu'ils nient être vus chacun
entre trois et quatre fois, raconte
Hubert Besnier. Lors du premier
rendez-vous avec le conseiller, le
médecin s'engageait sur des ob-
jectifs en fonction de tel ou tel an-
tibiotique, puis il se prenait au
jeu et était curieux de connaître
l'évolution de ses prescriptions
dans le temps. Que les conseillers
ne soient pas des professionnels
de santé n'a pas posé problème.
Les médecins ouvrent leur porte
des lors qu'on leur apporte un
message avec une plus-value ».

Regroupés au sein d'un service de
la Cnam baptisé exprès « Agence
conseil », les DAM se sont efforcés
de diffuser les recommandations
de l'Afssaps afin de compléter la
campagne grand public de l'assu-
rance-maladie menée depuis envi-
ron trois ans (« les antibiotiques,

c'est pas automatique »). Les délé-
gués ont notamment fait une pi-
qure de rappel sur la recommanda-
tion de l'Afssaps selon laquelle
« l'amoxicilline est la molécule de
référence » pour une prescription
d'antibiotiques. La caisse fait va-
loir que le traitement par cette mo-
lécule de première intention (Cla-
moxy ou génériques), revient à
« moins de 1 euro par jour », avec
un « taux de réussite quasiment
identique » à celui des antibio-
tiques de deuxième intention (pré-
conisés en cas d'échec thérapeu-
tique, et plus cher).

Alors qu'ils concernaient au total
86 % des montants remboursés par
la Cnam en 2005, les antibiotiques
de deuxième intention se sont
maintenant fait un petit peu plus
rares sur les ordonnances presen-
tées au remboursement (81 % du
total en valeur). En volume, la
caisse constate surtout qu'ils re-
présentent aujourd'hui « moins de
50 % » des boîtes remboursées.
« Entre octobre 2005 et avril
2006, les médecins ciblés ont aug-
menté fortement (+ 67,5 %) la
prescription d'antibiotiques de

première intention », signale la
Cnam de l'Aude.

400 000 euros en moins. Selon
la caisse de Carcassonne, le mon-
tant annuel de ses dépenses sur le
poste antibiotiques est « passé de
2,2 millions d'euros à 1,5 million
(en glissement sur les douze der-
niers mois) » et cela « sans dimi-
nution de la qualité des soins ».
« Nous avons économisé plus de
400 000 euros sur les six mois de
l'action, là où les autres caisses de
la région Languedoc-Roussillon
ont connu une augmentation de
leurs dépenses », se félicite le chef
de l'Agence conseil « de la Cnam.
Si la tendance se poursuit, la
caisse espère « une économie ap-
prochant 1 500 000 euros, soit
une baisse supérieure à 30 % sur
l'année 2006 ».

Fort de ses résultats, elle mobi-
lise ses DAM sur une action simi-
laire sur le thème des statines dès
la fin du mois. Mais cette fois, ce
sont l'ensemble des caisses du
Languedoc-Roussillon qui sont in-
teressées.

> AGÈS BOURSIGNON